



# Données chiffrées

## Mise à jour Janvier 2020

<b>SMIC net mensuel, base 35 heures</b>	<b>1219 €</b>
---	---------------

<b>Pensions</b>	
Pension moyenne de droit direct décembre 2017: (source DREES)	<b>1422 € brut</b> <b>1.331 € net</b>
Pension moyenne brute de droit direct CNAV 31/12/2018 :	<b>709 €</b>
Maximum de pension CNAV au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 Le montant de la retraite ne peut pas dépasser un montant maximum, égal à 50 % du salaire plafond de la Sécurité sociale en vigueur au moment de votre départ à la retraite :	<b>1714 €</b>
Pension moyenne mensuelle brute AGIRC -ARRCO (Donnée 2017)	<b>481.50</b>
Valeur annuelle du point depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 2019 :	
- AGIRC- ARRCO fusionné: (Source : AGIRC ARRCO))	<b>1,2714 €</b>
Revalorisation des pensions de base CNAV et régimes alignés au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	
Supérieures à 2000 € brut en décembre 2019	<b>+ 0.3%</b>
Inférieure à 2000 € brut en décembre 2019	<b>+ 1%</b>

<b>Minima de pensions :</b>	
<b>Minimum contributif ( MI-CO régime général)</b>	
<b>Condition : retraite inférieure à 1146.29 €</b>	
Minimum contributif :	<b>642.93</b>
Minimum contributif majoré (plus de 120 trimestres cotisés)	<b>702.55 €</b>
<b>Attention le cumul retraite + Mi Co ne peut dépasser 1 177,44 €</b>	
<b>Minimum garanti (Fonction Publique)</b>	
<b>Plus de 40 ans de service (160 trimestres ou plus)</b>	<b>1 182,53 €</b>
<b>De 15 à 39 ans de service (60 à 159 trimestres) :</b> Pour les 15 premières années de services, 57,5% du montant du traitement indiciaire brut au 1 <sup>er</sup> janvier 2004 de l'indice majoré 227 revalorisé depuis cette date dans les mêmes conditions que les pensions ( <b>soit 679.96 €</b> ), puis 2,5 points par année supplémentaire de services entre 15 et 30 ans, et 0,5 point par année supplémentaire entre 30 et 39 ans.	
<b>Moins de 15 ans de service (moins de 60 trimestres) :</b> (1182.53 € x nombre d'années de services) / nombre de trimestres d'assurance requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein.	
<b>Seuil de pauvreté 2017 (à 60% du niveau de vie médian)</b>	
Pour une personne seule	<b>1041€</b>

Pour un couple sans enfant	1562€
<b>Seuil de pauvreté 2016 (à 50% du niveau de vie médian)</b>	
Pour une personne seule	867 €
Pour un couple sans enfant	1301 €
<b>Plafond de ressource mensuel en dessous duquel on est éligible à l'ASPA*</b>	
Pour une personne seule	903.20 €
Pour un couple	1402.22 €
<b>Montant de l'ASPA*</b>	
Pour une personne seule	903.20 €
Pour un couple	1402.22 €
*Récupérable sur succession si l'actif net de la succession dépasse 39000 €	

<b>Fiscalité</b>	
Taux de TVA normal (métropole)	20%
Taux intermédiaire	10%
Taux réduit	5.50%

<b>Prélèvements sociaux :</b>	
<b>Taux de CSG appliqué aux retraités en 2020 pour une part fiscale selon le revenu fiscal de référence (RFR) 2018 du foyer (impôts sur le revenu 2019)</b>	
Revenu fiscal de référence inférieur à 11 305 €	0.00%
Revenu fiscal de référence compris entre 11 306 € et 14 780€	3.80%
Revenu fiscal de référence compris entre 14 781 € et 22 940 €	6.60%
Revenu fiscal de référence supérieur à 22 941 €	8.30%
<b>CRDS appliqué aux retraités en 2020 pour une part fiscale selon le revenu fiscal de référence (RFR) 2018 du foyer (impôts sur le revenu 2019)</b>	
Revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 11 305 €	0.00%
Revenu fiscal de référence supérieur à 11 306 €	0.50%
<b>CASA appliquée aux retraités en 2020 pour une part fiscale selon le revenu fiscal de référence (RFR) 2018 du foyer (impôts sur le revenu 2019)</b>	
Revenu fiscal de référence inférieur à 11 305 €	0.00%
Revenu fiscal de référence inférieur à 14 780 € si la CSG s'applique au taux réduit de 3,8 %	0.00%
Revenu fiscal de référence supérieur à 14 781 € si la CSG s'applique au taux réduit de 3,8 %	0.30%
Revenu fiscal de référence) inférieur à 22 940 € si la CSG s'applique au taux réduit de 6,6 %	0.30%
Revenu fiscal de référence supérieur à 22 580 € si la CSG s'applique au taux réduit de 8.3 %	0.30%
<b>Inflation</b>	
Indice des Prix à la Consommation sur un an décembre 2019 (Source INSEE 12/19)	+1.4%
Indice des Prix à la Consommation Harmonisé sur un an juillet 2019 (Source INSE 12/19)	+1.6%